

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE**

**DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS**

**HÔPITAL CENTRAL DE L'ARMÉE**

**Dr Mohamed SEGHIR NEKKACHE**

**DEUXIÈME MISE EN DEMEURE AVANT RÉSILIATION**

La Société **MEDLANE** sise à 12, Chemin des Joncs – 69570 Dardilly – France , titulaire du Marché N°117/20 du 31/12/2020 portant **Fourniture Des instrumentations médico-chirurgicaux spécifiques à la chirurgie maxillo-faciale** est mise en demeure N°02 pour non-respect des engagements contractuels cités dans le Marché. Le fournisseur est tenu d'entamer la livraison du reste de l'instrumentation médico-chirurgicale **spécifique** objet du bon de commande n°: 15/2021, notifié le 15/04/2021, et de déposer la **caution de bonne exécution** dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les journaux nationaux ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Faute de quoi, il sera fait application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur et il sera procédé à la résiliation du marché unilatéralement et aux torts exclusifs de la société.